beneva

Renouvellement du contrat d'assurance collective 006000 CPI-FTQ Secteur scolaire

Votre contrat d'assurance collective se renouvelle le 1er janvier 2026 et nous souhaitons vous faire part des modifications suivantes :

Nouvelle tarification applicable au 1er janvier 2026

Nous vous invitons à consulter dès maintenant le nouveau *Zoom sur vos protections* pour connaître la tarification applicable à compter du 1er janvier 2026.

Modalités des congés de primes applicables en 2026

Régime optionnel d'assurance maladie complémentaire (Option I)
Un congé de prime partiel de 8,60 % est accordé en 2026 pour le régime optionnel d'assurance maladie complémentaire. La tarification présentée dans le *Zoom sur vos protections* tient compte de ce congé de primes partiel.

Régime optionnel d'assurance soins dentaires – Option II
Un congé de primes total sera accordé **à compter de la première période de paie complète du mois d'avril 2026**, et ce, pour 1 période de paie de 14 jours (2 périodes de paie pour les personnes salariées payées à la semaine).

Régime optionnel d'assurance vie – Option III
Un congé de primes partiel est accordé en 2026 pour la garantie d'assurance vie de base du participant actif. La tarification présentée dans le *Zoom sur vos protections* tient compte de ce congé de primes partiel.

Afin d'éviter tout contretemps causé par la grève tournante des postes, inscrivez-vous à notre espace client.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement complémentaire.

Beneva - Service à la clientèle aux assurés | **1 800 463-4856**

~~Le chèque est dans la malle!~~
L'argent est dans le compte!

Adhérez à votre Espace client :
2 minutes pour s'inscrire.
48 heures pour recevoir un remboursement.
Qui dit mieux?

beneva

beneva.ca/espaceclient